

Comité consultatif de transport

Compte rendu de la réunion tenue le mercredi 16 novembre 2022

De 19 h à 20 h 21 par visioconférence

Sont présents : M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances
M^{me} Nancy Brochu, représentante des directions d'école au primaire
M^{me} Jessica Corriveau, représentante du comité de parents
M. David Dumas, coordonnateur au transport scolaire
M^{me} Nathalie Fortier, représentante de l'École Jésus-Marie de Beauceville
M. Fabien Giguère, directeur général
M. Claude Lambert, représentant du conseil d'administration
M^{me} Lisa Royer, représentante du conseil d'administration
M^{me} Caroline Veilleux, représentante des directions d'école au secondaire

1. Ouverture de la réunion

Monsieur David Dumas souhaite la bienvenue aux membres du comité, procède à l'ouverture de la réunion et demande à chacun de se présenter.

2. Élection d'un président et d'un vice-président

Madame Lisa Royer propose monsieur Claude Lambert comme président. Monsieur Lambert accepte le mandat. Monsieur Claude Lambert propose madame Lisa Royer comme vice-présidente. Madame Royer accepte de remplir cette fonction. Madame Jessica Corriveau en fait la proposition. Madame Nathalie Fortier en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur David Dumas procède à la lecture de l'ordre du jour. Madame Nancy Brochu propose ce dernier. Madame Nathalie Fortier appuie la proposition. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture, approbation et suivi du compte rendu de la dernière réunion

Monsieur David Dumas apporte une précision aux points 5.3. et 6. : suite aux différentes discussions entre le gouvernement et la Fédération des transporteurs par autobus (FTA), l'indice des prix à la consommation (IPC) augmentera à 11,36 % au lieu de 3,4 %. Ceci est dû à la négociation de la majorité des contrats de transport scolaire.

Monsieur Claude Lambert désire un suivi du point 8. concernant le déroulement de la rencontre à Tring-Jonction. Monsieur Dumas explique que l'avenue Commerciale ne présente aucun risque élevé durant la période estivale. Toutefois, un enjeu est soulevé quant au déneigement qui relève du ministère des Transports du Québec (MTQ). Donc, une entente a été convenue voulant que la municipalité assume 50 % des coûts des demandes annuelles de transport scolaire en zone de marche pour l'année scolaire 2022-2023. Les citoyens étaient satisfaits de cette proposition.

Madame Caroline Veilleux propose l'approbation du compte rendu. Madame Lisa Royer en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

5. Bilan de la déclaration de la clientèle transportée

Monsieur David Dumas présente les statistiques des données au 30 septembre 2022 sous forme de tableau. On note que 13 814 élèves sont transportés sur un total de 18 197 comparativement à l'année scolaire précédente où l'on transportait 13 163 élèves sur un total de 17 611.

En 2022-2023, on remarque une diminution du nombre d'élèves non transporté et une bonne augmentation auprès de ceux qui sont transportés matin et soir. On constate aussi un transport du midi seulement pour 3 élèves du secondaire en raison de certains besoins particuliers de la clientèle EHDA. On note également que 9 élèves sont inscrits dans la catégorie du transport matin-midi-soir au niveau de la clientèle de la maternelle et du primaire pour des besoins similaires. Cette même nature de transport est attribuée à 143 élèves du secondaire en raison du Sport-études. Puis, on observe une baisse au niveau du transport des élèves en zone à risque. Finalement, une allocation aux parents est offerte à 2 élèves du secondaire compte tenu de certains enjeux de transport.

6. États financiers 2021-2022

Monsieur David Dumas présente l'état des résultats du transport scolaire. Les revenus totalisent 17 793 186 \$ et les dépenses s'élèvent à 18 421 824 \$. Le déficit entièrement assumé par le CSSBE est donc de 628 638 \$. Celui-ci est dû entre autres à une dépense reliée à la désinfection des véhicules remboursée aux transporteurs, non prévue au budget et demandée par le MEQ qui totalise 400 000 \$. Monsieur Patrick Beaudoin ajoute que le CSSBE a reçu certaines compensations en vue d'un ajustement lié à la situation engendrée par la COVID-19, mais que malheureusement cela ne couvre pas l'entièreté des dépenses encourues. De plus, il explique l'inscription d'un montant au niveau du coût du carburant, car il est dorénavant inclus à l'allocation de base. Auparavant, la façon de présenter le budget était différente de la part du MEQ, car la dépense égalait le revenu. On prévoit toutefois un budget d'équilibre à ce budget final.

7. Ajout d'autobus et de berlines

Monsieur David Dumas informe les membres de l'ajout de 5 autobus pour l'année scolaire 2022-2023. Le circuit 025 a été mis en place en raison de la réorganisation du transport scolaire de Ville de Saint-Georges. Les circuits 115 et 116 servent à transporter la totalité des élèves de l'école la Tourterelle de Saint-Benjamin vers l'école Notre-Dame de Lac-Étchemin situé à Lac-Étchemin, car une rénovation majeure de l'école est effectuée. Il y a également une rénovation importante à l'école des Joyeux-Compagnons de Saint-Gédéon-de-Beauce qui touche la clientèle du 3^e cycle. Les circuits 245 et 264 ont donc été ajoutés afin d'amener quotidiennement ces élèves à l'école des Bois-Francis localisée à Saint-Théophile.

Monsieur Dumas avise les membres que 5 des 7 véhicules scolaires ajoutés en 2021-2022 ont été reconduits cette année, soit les circuits 091, 400, 560, 619 et 628. Le premier étant pour la réorganisation majeure des parcours desservant la clientèle de Saint-Georges. Le deuxième est pour la clientèle EDAA et EDHAA de l'école Lambert. Le troisième sert à transporter la clientèle handicapée de la polyvalente des Abénaquis et celle en programme de concentration de la polyvalente des Appalaches. Le quatrième est utilisé pour la clientèle handicapée des écoles primaires de Sainte-Marie. Puis, le cinquième a comme fonction de transporter les élèves des écoles primaires de Sainte-Marie.

De plus, monsieur Dumas explique que le propriétaire de l'entreprise *Taxi Raymond Dulac inc.*, située à Sainte-Marie, a annoncé 2 jours avant la rentrée scolaire que le service de transport adapté à contrat avec le CSSBE, circuit 626, ne pouvait être assumé en raison d'une pénurie de conducteurs. Le CSSBE a alors fait l'acquisition d'une berline adaptée, circuit 861, afin d'offrir le service à la clientèle EHDA et ainsi éviter un bris de service prolongé.

En outre, monsieur Dumas mentionne qu'un besoin en transport scolaire a été soulevé afin d'offrir des cours de francisation aux nouveaux arrivants ce qui a occasionné l'ajout de parcours aux circuits déjà existants.

Madame Lisa Royer propose ces ajouts. Monsieur Patrick Beaudoin en fait l'appui. Adopté à l'unanimité.

8. Rentrée scolaire

Monsieur David Dumas explique l'efficacité de la centralisation des demandes de transport et d'information par la mise en place de la plateforme Web infotransport.cssbe.gouv.qc.ca en vigueur depuis le 8 juin dernier. Ceci a permis un meilleur service à la clientèle, aux fournisseurs, aux écoles et aux différents partenaires dans cette période excessivement sollicitée.

Monsieur Dumas rapporte aux membres qu'il y a cependant eu un enjeu téléphonique, car la collaboration des gens dans l'utilisation de la plateforme fut assez difficile. À cet effet, la ligne téléphonique du transport scolaire a été conservée afin de faciliter la transition vers la plateforme. Puis, une ligne d'urgence accessible de 6 h à 24 h a été créée pour nos transporteurs et nos écoles afin de signaler les urgences.

Monsieur Dumas souligne que l'attribution du transport collectif auprès des usagers fut offerte dès le début du mois d'octobre contrairement à quelques années antérieures où ce service était donné en novembre vu le mouvement de personnel.

Monsieur David Dumas précise également que 70 % des recommandations de la firme externe sont en vigueur permettant ainsi un temps plus viable lors de la rentrée scolaire.

9. Opération tempête

Monsieur David Dumas avise les membres du comité d'un changement de procédure au niveau de l'opération tempête, et ce, dès la prochaine période hivernale. Selon l'orientation de la firme externe, de la Direction générale du CSSBE et de monsieur Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles (SRIO), ce sont des gens de terrain comme les transporteurs qui doivent effectuer les recommandations. Auparavant, différents informateurs locaux y figuraient tels des parents, des citoyens, des directions d'école, des transporteurs, etc.

Monsieur Dumas explique la nouvelle marche à suivre. Il acheminera un avis aux informateurs locaux afin de les aviser d'une réception possible d'une communication d'alerte tempête dans les 24 prochaines heures. Si cette dernière s'applique, ils recevront un sondage *Microsoft Form* la veille de l'événement de manière à y répondre pour 5 h 30. Par la suite, une discussion aura lieu avec la Direction générale du CSSBE afin de prendre une décision définitive pour 5 h 45. Puis, l'annonce de fermeture des établissements ou de suspension de cours provenant des médias se fera à 6 h de façon à en informer la population, car le premier transport scolaire débute à 6 h 23. Les informateurs recevront une rémunération, soit un coût de base de 250,00 \$ pour 5 soutiens et 50,00 \$ pour chaque soutien additionnel.

10. Règle relative à l'organisation et au fonctionnement du transport scolaire (AC-02)

Aucune modification n'est proposée. Madame Jessica Corriveau propose le maintien de la règle telle qu'elle est. Madame Lisa Royer appuie celle-ci. Adopté à l'unanimité.

11. Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles (EG-06)

Aucune modification n'est proposée. Monsieur David Dumas fait un suivi de la dernière réunion en mentionnant que la carte de la Ville de Saint-Georges avec zones a été ajoutée en annexe afin de clarifier la règle due au développement résidentiel important de certains secteurs. Madame Nathalie Fortier propose le maintien de la règle telle qu'elle est. Monsieur Patrick Beaudoin appuie celle-ci. Adopté à l'unanimité.

12. Questions diverses

Aucune question

13. Date et lieu des prochaines réunions

Les prochaines réunions auront lieu les mercredis suivants, à 19 h, par visioconférence Teams : 19 avril et 14 juin 2023.

14. Clôture de la réunion

Madame Jessica Corriveau propose la clôture de la réunion, il est 20 h 21. Monsieur Patrick Beaudoin appuie celle-ci. Adopté à l'unanimité.

La secrétaire,

Émilie A. Vaillancourt